Faire reculer le désert au Burkina-Faso

Mission impossible ? ... pas si sûr !!!

Une technique mise au point par la Ferme Pilote de Guiè permet de redynamiser un sol en une seule saison agricole.

Aménagement d'un périmètre

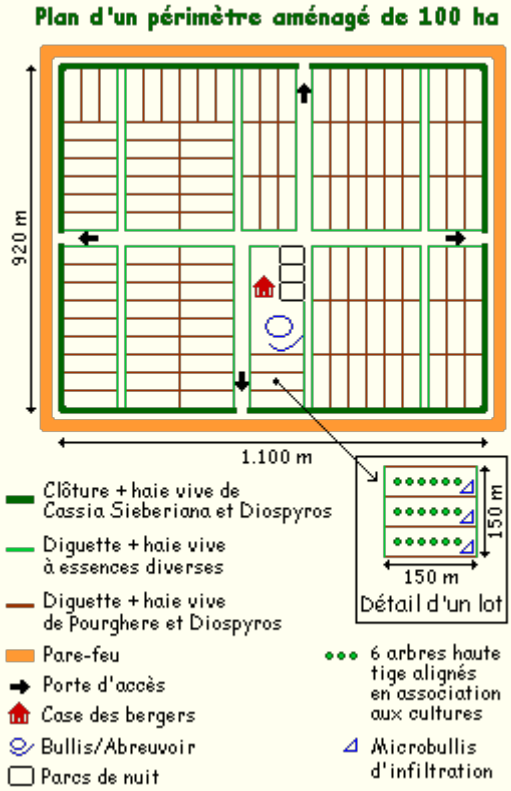

La réalisation d'un périmètre agro-sylvo-pastoral est un processus long et délicat.

Il commence par une demande informelle adressée à l'AZN par les populations désireuses de regrouper leurs terres en vue d'un réaménagement des sols.

Cette demande est suivie d'une étude complète du site potentiel et d'un avis technique de la Cellule d'Aménagement Foncier.

En cas d'avis favorable, les populations demandeuses se constituent en groupement foncier et procèdent au dépôt d'une caution de motivation.
Cette caution permet de commencer les travaux d'arpentage et de bornage du site.

Le périmètre est virtuellement redécoupé en parcelles de taille équivalente selon un schéma prédéfini incluant un espace communautaire destiné à l'élevage et abris de nuit.

La répartition des parcelles se fait par concertation entre les agriculteurs membres qui officialisent ainsi leur demande d'aménagement du périmètre.
La caution de motivation est alors restituée au groupement foncier.
Ce dernier signe un contrat avec l'AZN la réalisation du périmètre et verse une caution d'engagement afin de lancer la réalisation du périmètre selon les étapes suivantes :

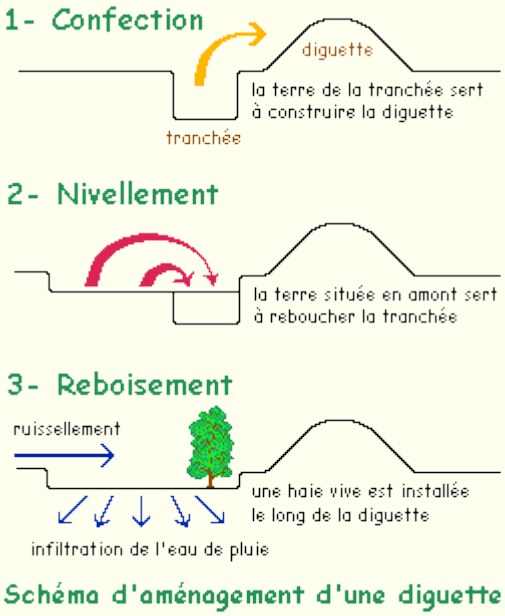

Schéma d'aménagement d'une diguette

aux

pour

Aménagement d'un périmètre

1. Creusement de la tranchée, des trous de piquets et pose de la clôture et des accès
2. Creusement du bullis central
3. Creusement des tranchées et confection des diguettes en terre
4. Creusement des microbullis
5. Construction des infrastructures d'élevage
6. Creusement des trous pour les arbres de haut jet
7. Plantation de la haie vive externe
8. Plantation ou semis des haies vives internes
9. Plantation des arbres de haut jet

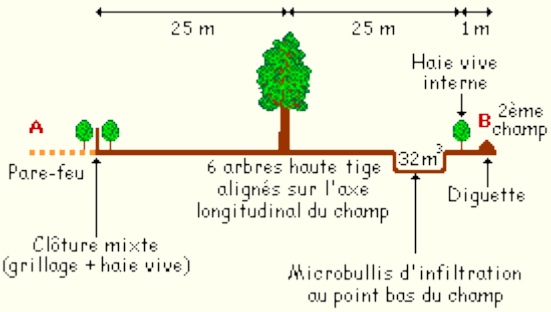

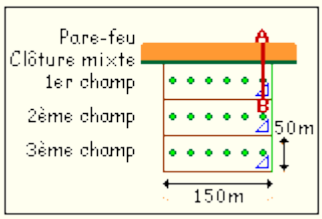

Profil d'une parcelle dans un périmètre aménagé

L'approche participative adoptée par l'AZN permet l'implication des agriculteurs bénéficiaires depuis le processus de mise en place jusqu'à la phase d'exploitation définitive.

Ce sont eux qui s'occupent du défrichage du terrain, par équipe de sept, en se relayant. Ils prennent également part aux travaux de terrassement ainsi qu'à la plantation des arbres et des haies.
Plus tard, après la réalisation des ouvrages, chaque exploitant est responsable de l'entretien des haies vives dans son lot.